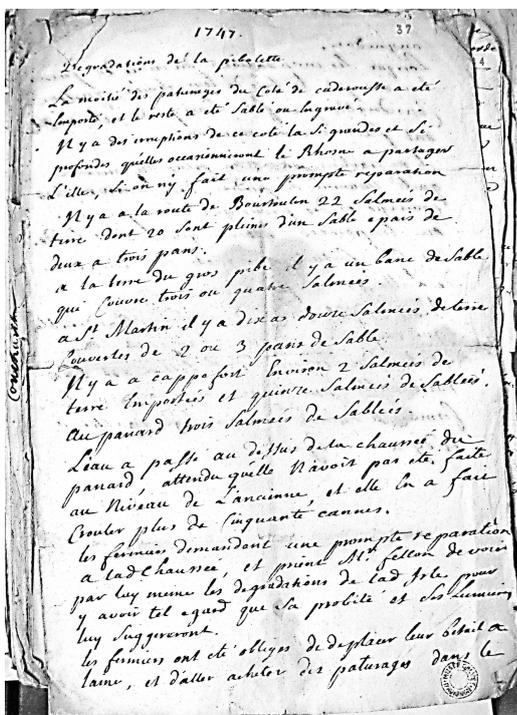


• Juin 1747 :

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse

Rapport sur l'inondation du Rhône à Caderousse en juin 1747 qui a endommagé l'île de la Piboulette, au sud-ouest de la ville :



"La moitié des pâturages du côté de Caderousse a été emporté, et le reste a été sablé ou engravé.

Il y a des irruptions de ce côté là si grandes et si profondes qu'elles occasionneront le Rhosne à partager l'ille, si on n'y fait une prompte réparation.

Il y a à la route de Bouroulon 22 salmées de terre dont 20 sont pleines d'un sable épais de deux à trois pans.

A la terre du Gros Pibe [peuplier], il y a dix à douze salmées de terre couvertes de 2 à 3 pans de sable.

Il y a, à Cappefort, environ 2 salmées de terre emportées et quinze salmées de sablées.

Au Panard, trois salmées de sablées.

L'eau a passé au-dessus de la chaussée du Panard, attendu qu'elle n'avoit pas été faite au niveau de l'ancienne, et elle en a fait crouler plus de cinquante cannes.

Les fermiers demandent une prompte réparation à lad. chaussée, et prient M^r Fellon de voir par lui-même les dégradations de lad. isle, pour y avoir tel

égard que sa probité et ses lumières luy suggéreront.

Les fermiers ont été obligés de placer leur bétail à laine, et d'aller acheter du pâturage dans le Languedoc.

Lorsque les inondations du mois de juin leur ont gâté le tiers de leur[s] semés, quelque considérable que fut leur perte, ils n'en ont fait aucune mention.

Ils ne parlent pas non plus du millet qu'ils viennent de perdre, des lusernes, des fourrages et des pailles qui sont pourries ou emportées, attendu que ce sont là de ces cas fortuits auxquels la situation de l'ille est exposée.

Mais dès qu'il s'agit d'irruptions considérables qui emportent et qui changent la nature du terrain, Mr Fellon est trop raisonnable pour trouver mauvais que les fermiers le prient de voir leur malheur et d'y avoir égard".

• Septembre et octobre 1747 :

BM Avignon, ms 2563, fol. 263v°

BM Avignon, ms 1554, Notes Achard, n°448

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

"Le 22 septembre 1747, les pluies abondantes de l'Equinoxe ont fait déborder le Rhône qui est venu jusques à la porte de l'Oule sans entrer. Le 29^e septembre, jour de Saint-Michel, vendredy, le Rhône a si furieusement débordé que toute la basse ville avoit 5 pieds d'eau partout, ce qui consternoit tout le monde. Les consuls envoyèrent des bateaux par tout avec

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

ordre de faire donner du pain, de le vendre à tous ceux qui en avoient besoin. Le samedi à 4 heures, le Rhône a commencé de diminuer et se retirer peu à peu. Mr le vice-légat a envoyé l'ordre aux personnes dont les maisons passent d'une rue à l'autre de les tenir ouvertes pour la commodité du public, et Mgr l'archevêque en a fait de même aux communautés de religieux, collèges et autres qui ont des maisons qui traversent les rues".

AC Tarascon, CC 133

Etat de la dépense faite pour payer les travailleurs, porter terre et autres dépenses faites lors des inondations du Rhône du 22 et 30 septembre 1747, la journée des hommes réglée à 30 sols et 25 sols à nuit, comme une demi-journée.

BM Avignon, ms 1518, ms 5944, ms 1553, ms 6610

CHAMPION, Maurice, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours, recherches et documents*, Paris, Dunod, 1858-1864. – Cit. REBOUL, François, *Rapport fait au syndicat de la Durance d'Avignon sur la nécessité de conforter et de rehausser les grandes chaussées de la ville*, Avignon, Amédée Chaillot, 1872. – Cit. GUILBERT, Xavier, *Les crues de la Durance depuis le XVI^e siècle. Fréquence, périodicité, essai d'interprétation paléoclimatique*, Maîtrise de Géographie, Aix-Marseille I, 1994.

Mention d'inondation. Du 28 septembre au 4 octobre 1747, une inondation entrave les vendanges d'Avignon. Les ms 1553 et 1518 donnent la date d'une inondation le 26 septembre.

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse (d'après les *Extraits des livres des Conclusions de la Communauté [de Caderousse] et du bureau des réparations*)

"Du 22 octobre 1747, délibéré de faire faire le rapport des dommages faits aux réparations par les inondations arrivées le 20 et 28 septembre derniers".

Suite sur les inondations arrivées en 1747 :

"Du 6^e janvier 1748, délibéré ensuite d'une ordonnance, d'emprunter [sic] 6 000 livres pour estre employées tant à une réparation du Rhosne que de la chaussée qui borde le terroir et de l'allonger du côté des Cairannes".

"Du 24 février 1748, les seigneurs consentent de payer l'entière imposition du vingtain" [pour les réparations contre le Rhône. Mais ce vingtain fut un peu après renvoyé à une autre année, par ordre du vice légat].

"Du 3 novembre 1748, ratification d'un emprunt [sic] de 3 000 livres, fait de M. Vedeilhe pour la continuation des chaussées de la tête du terroir".

Brouillon très raturé d'une lettre des consuls de Caderousse adressée à "Monseigneur", sans doute le Vice-légat, sur la crue du 28 septembre 1747 :

"Monseigneur,

La situation de Caderousse est telle que, si nos prédécesseurs n'avoient pris la précaution de construire autour du lieu une chaussée de terre, nous nagerions dans l'eau à la moindre inondation du Rhône. Cette chaussée qui existe encore et que nous tâchons de conserver autant qu'il nous est possible ayant besoin d'être réparée et élevée à cause que dans la dernière crue du Rhône arrivée le 28 septembre dernier il ne s'en est fallu que d'environ demy-pan en certains endroits que l'eau y aye passé par-dessus par conséquent totalement inondé dans nos maisons. Le conseil de la communauté a délibéré en dernier lieu à faire les réparations à courvées. On a déjà commencé à y travailler et chacun s'empresse de bonne grâce, mais lorsque le tour de Mr le viguier de Sa Sainteté à s'y associer, il a refusé de contribuer et a répondu que ce n'étoit pas aux consuls à luy commander. Un pareil procédé

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



nous a excessivement surpris, Monseigneur, d'autant mieux que les magistrats et les consuls ont de tous tems à ces courvées, que Mrs les autres viguiers s'y sont prestés de même que Mrs les prestres, dont la cause pour ces derniers est même beaucoup plus favorables, sont prests d'y contribuer. En effet, Monseigneur, ne travaille-t-on pas à garantir la maison du viguier, de Sa Sainteté tout comme celles d'autres habitants, n'est-il pas juste qu'il y contribue comme eux, sans vouloir faire tomber cette charge sur le pauvre peuple qui en crie beaucoup, et qui n'est déjà que trop chargé et trop misérable, surtout dans la saison ou nous sommes, où il faut qu'il vive du jour la journée. Il résulteroit de là, Monseigneur, que personne ne voudroit plus fournir à ces courvées et que ce travail demeureroit imparfait ce qui nous feroit grand préjudice. Nous ne croyons pas d'ailleurs que le privilèges de la charge pour laquelle nous avons toujours tous égards, doivent s'étendre à tout ce qui nous fait....[Mgr] voudra bien nous accorder un ordre pour que personne ne soit exempté de ces courvées attendu que chaque habitant y a un intérêt particulier [...]. Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect [...]"

AC Avignon, BB 48, délibération du 25 septembre 1747 (fol. 298v°-299)

"Les dernières inondations du Rhône ont causé beaucoup de dommage aux palières et autres ouvrages qui sont le long du Rhône, surtout depuis l'endroit où était le portalet au-dessus de la porte de la Ligne jusques vers la porte de l'Oule, les parapets des murailles qui soutiennent le terrain ayant presque tous été emportés".

AC Tarascon, BB 48, délibération du 12 octobre 1747, fol. 251v°

Le conseil de Tarascon informe des réparations et dépenses faites aux chaussées pour empêcher l'irruption du Rhône survenue pour la seconde fois au sommet des chaussées depuis quelques jours.

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

1^{er}-4 octobre 1747 : Pluies de six jours.

AD Hérault, C 4612

Procès-verbal de vérification des irruptions considérables que le Rhône a fait contre la ville de Roquemaure et son terroir, lors des grandes inondations du mois de septembre 1747 et devis des ouvrages nécessaires pour garantir à l'avenir la dite ville et son terroir des nouvelles irruptions du Rhône, par l'ingénieur Henry Pitot, de l'Académie royale des Sciences de Paris, censeur royal, inspecteur général du Canal de la jonction des mers et directeur des travaux publics de la Province (Montpellier, le 25 février 1748) : *"Les estimations ci-dessus de tous les ouvrages nécessaires montent en total à la somme de 16 280 livres"*. Mais les ouvrages portés au devis de M. Pitot, consistant en des travaux au-dessous du château, *"pressent la communauté [de Roquemaure] qui n'a aucun fonds pour y pourvoir. Surchargée de plus de 60 000 livres de dettes, elle est hors d'état de payer ses impositions"*.

AD Gard, E supplément 807 (Délibérations du conseil d'Aramon, BB 20)

Le consul Félines fait connaître *"que le débordement de la rivière du Rosne et la quantité des glaces que la rigueur de cet hyver a occasionnées, ont tellement fait de démolitions aux terres des particuliers qui en ont le long de la susd. rivière, et notamment aux quartiers du fauxbourg supérieur et de Bertrand, que lesd. démolitions ont occasionné la plus part des*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

particuliers, et surtout noble Henri de Bergoton, M. Pierre Guiraud, écuyer, et l'hôpital pauvre de cette ville, de luy demander décharge de leurs tailles" (1748).

AC Beaucaire, DD 37, Supplique des viguier et consuls de Beaucaire concernant l'inondation du mois de septembre 1747.

"A Monseigneur Lenain, maître des Requêtes, Intendant en Languedoc, Supplie humblement les consuls et viguier de la ville de Beaucaire au diocèse de Nismes, vous remontent que les dernières inondations du Rhône arrivées le mois de septembre dernier ont été si terribles qu'elles ont emporté la partye de la chaussée de Prémont et la rampe du chemin qui va à Remoulins qui la traversoient au même endroit, qu'elle a été réparée. Et comme il est nécessaire de faire incessamment réparer cet ouvrage, non seulement pour la comodité du public qui est privé de l'uzage de ce chemin mais encore pour conserver tout le cartier de Lussan et le pré où l'on construit les cabanes de la foire où le Rhône fairait une irruption qui porteroit un préjudice considérable, cette dépense regardant aujourd'huy la communauté et les particuliers qui ont des possessions dans le quartier de Lussan, le diocèse n'ayant été cy-devant tenu et y contribuer que pour la dernière fois, il a été pris délibération le 10^e octobre dernier pour en faire dresser le plan et devis desdites réparations, et pour vous supplier, Monseigneur, de leur permettre de mettre ces ouvrages aux moins dittes, pour le prix en estre payé partye par la communauté et partie par les particuliers possesseurs du quartier de Lussan. Et en conséquence, en ayant fait dresser le plan et devis, ils ont recours à votre Grandeur à ce que veu le susd. plan et devis et ladite délibération du 10^e octobre dernier, il vous plaira Monseigneur permettre aux supliants en faire procéder aux publications à rabaix des réparations à faire à la partie de la chaussée de Prémont et de deux rampes du chemin qui va à Remoulins, de recevoir les offres à passer bail et emprunter la somme nécessaire, aux fraix desquelles réparations les particuliers qui ont des possessions au quartier de Lussan seront tenus de contribuer et fairait justice.

[signé] MOUREAU"

[Suit une autorisation dans les mêmes termes, par l'intendant Lenain, signée par lui et daté du 16 novembre 1747]

● Décembre 1747 :

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

Un épisode accidentel secondaire permet d'apprécier, ici, la déformation provoquée par les témoignages laissant entendre une possible inondation extraordinaire ayant réussi à renverser la statue du pont, survenue à Avignon en décembre 1747.

Il fut ainsi rapporté :

"Un bateau passant près la statue de saint François, près le pont Saint-Bénézet l'a jettée dans l'eau. Le patron n'ayant pas peu retenir le bateau à cause du rapidement [sic] de l'eau".

L'archiviste Achard, au XIX^e siècle, rétablit la véritable version, tirée des procédures instruites devant l'auditeur général de la Légation :

"Le niveau atteint par les eaux était tel qu'on amarra une barque à la statue de saint François qui était en amont du pont Saint-Bénézet et sur la première pile du pont. La trépidation imprimée par les eaux au câble qui retenait cette barque ne tarda pas à ébranler son point d'attache et la statue fut renversée".

Le conseil de la ville d'Avignon décida de faire relever la statue par délibération du 29 décembre 1747 (AC Avignon, BB 48, fol. 318v^o).

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

